

Réservé à l'administration : rév 02/16

Vendeur :

Numéro compte client :



OUVERTURE DE COMPTE ENTREPRISES

NOM ET RAISON SOCIAL DE LA COMPAGNIE: _____

ADRESSE COMPLÈTE: _____

(adresse, ville, code postal)

TÉLÉPHONE: _____ TÉLÉCOPIEUR: _____

RESPONSABLE DES ACHATS: _____

COURRIEL: _____

RESPONSABLE DES COMPTES PAYABLES: _____

ACHATS ESTIMÉS PAR ANNÉE: _____ LICENCE TAXE PROVINCIALE _____

NO DE COMMANDE OBLIGATOIRE : OUI _____ NON _____

1^{ER} ACTIONNAIRE

NOM DE FAMILLE: _____ PRÉNOM: _____

TÉLÉPHONE: _____ CELLULAIRE: _____

DATE DE NAISSANCE: _____

2^{ÈME} ACTIONNAIRE

NOM DE FAMILLE: _____ PRÉNOM: _____

TÉLÉPHONE: _____ CELLULAIRE: _____

DATE DE NAISSANCE: _____

S'il y a plus de deux actionnaires, svp indexez une feuille d'information supplémentaire.

RÉFÉRENCE BANCAIRE ET FINANCIÈRE POUR ENTREPRISES :

NOM DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE: _____

ADRESSE COMPLÈTE: _____

TÉLÉPHONE: _____ TÉLÉCOPIEUR: _____

NO DE TRANSIT: _____ NUMÉRO DE COMPTE: _____

NOM DU DIRECTEUR FINANCIER: _____

RÉFÉRENCE DE FOURNISSEURS

NOM: _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: _____

NOM: _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: _____

NOM: _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: _____

294, boul. Bona-Dussault
St-Marc-des-Carières G0A 4B0
Tél : 418-268-3525
Sans frais : 1-800-462-3525
Télé : 418-268-5008

materiauxaudet@globetrotter.net
www.materiauxaudet.ca
fabienne.beaulieu@materiauxaudet.ca

2795, boul. Père-Lelièvre
Québec Qc G1P 2X9
Tél : 418-681-6261 #113
Télé : 418-681-7564

CONDITION DE VENTE

ENTRE : MATERIAUX AUDET INC

(Ci-après appelée « le vendeur »)

ET : _____

Ci-après appelée « l'acheteur »)

1. DEMANDE DE CRÉDIT :

L'acheteur demande au vendeur l'ouverture d'un crédit et accepte de se conformer aux conditions décrites aux présentes conventions. Toutes les factures doivent être acquittées en monnaie légale du Canada dans les 30 jours de leur émission. L'acheteur s'engage à faire part au vendeur de tout changement pouvant influencer sur sa situation de crédit.

2. PROPRIÉTÉ :

Toutes les marchandises vendues demeurent la propriété du vendeur jusqu'à leur parfait paiement, incluant les frais de transport et les intérêts. Le vendeur pourra en tout temps revendiquer la possession sans procédure ni avis. Advenant la reprise des biens vendus, toute somme déjà payée par l'acheteur seront conservées par le vendeur à titre de dédommagement.

3. ÉLECTION DE DOMICILE :

Les parties élisent domicile dans le district judiciaire de Québec.

4. INTÉRÊTS ET FRAIS :

L'acheteur s'engage à payer au vendeur des intérêts au taux mensuel de **2%** (soit 26.82% annuellement) sur tout montant dû et non payé dans le délai de 30 jours mentionné au paragraphe 1 des présentes. Si le vendeur doit entreprendre des procédures de recouvrement, par avocat ou par une agence, un montant équivalent à 20% de tout solde dû en capital et intérêts sera exigé comme dommages et l'acheteur consent à payer ces frais, en plus de tous les frais judiciaires et extrajudiciaires pouvant être encourus par le vendeur, dont notamment ceux de l'inscription et la réalisation d'une hypothèque légale. L'acheteur convient de plus de payer les frais de chèques retournés par l'institution financière.

5. RÉCLAMATION :

Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer de la qualité et la quantité des marchandises vendues au moment de la prise de possession. Toute réclamation ultérieure (incluant lorsque le camionneur quitte les lieux en cas de livraison) ne sera pas considérée par le vendeur. Le vendeur n'offre aucune garantie sur les marchandises vendues mais il s'engage à collaborer avec l'acheteur afin de faire mettre en œuvre les garanties des fabricants, le cas échéant. Le vendeur ne garantie pas que les matériaux peuvent servir à une fin spécifique.

6. RETOUR DE MARCHANDISES :

Tout retour de marchandise devra être accepté au préalable par le vendeur. Le cas échéant, les marchandises devront être dans le même état que lors de la vente et à la satisfaction du vendeur. Un montant représentant **15%** de la facture originale sera déduit du solde et le 85% restant sera converti en une note de crédit valable pour une période de 12 mois.

7. LIVRAISON :

Le vendeur offre les services de livraison sur demande seulement et aux frais de l'acheteur, selon entente entre les parties. Les dates et heures de livraison, le cas échéant ne sont qu'approximatives et peuvent être sujets à changement sans préavis. L'acheteur reconnaît que le vendeur ne peut être tenu responsable de tout dommage causé par un retard de livraison, l'acheteur renonçant à toute réclamation à cet effet. Toute livraison est effectuée à proximité du chantier, sauf entente au contraire entre les parties.

8. FACTURATION ET PRIX :

Les prix des marchandises sont sujets à changement sans préavis. Les prix de la liste du vendeur en vigueur prévaudront sur les informations transmises verbalement. Les factures et les accusés réception erronés pourront être corrigés par le vendeur. Le vendeur n'est pas responsable des erreurs sur les estimés qu'il fournit. Seules les soumissions écrites et signées par les parties engageront les lieront.

9. RÉSILIATION ET EXIGIBILITÉS :

Advenant le défaut de l'acheteur de respecter toute et chacune des conditions stipulées aux présentes ou en cas de changement défavorable dans la solvabilité de l'acheteur, le vendeur pourras suspendre la présente ouverture de crédits ainsi que toutes ses obligations contractuelles. Toute somme due, incluant les frais et les intérêts deviendront alors immédiatement exigibles, l'acheteur perdant ainsi le bénéfice du terme.

10. Les parties peuvent de plus résilier la présente entente de consentement.

11. CAUTION :

Lorsque le client est une corporation, le représentant signataire des présentes est réputé dûment autorisé à agir pour et au nom de la corporation; au surplus, il s'engage personnellement et cautionne solidairement toutes les obligations de la corporation envers le vendeur et renonce expressément au bénéfice de discussion et division.

12. Aux fins des présentes, les parties élisent domicile dans le district judiciaire de Québec.

13. AUTORISATION :

L'acheteur autorise le vendeur à recueillir les renseignements nécessaires à la présente ouverture de crédit auprès de toute personne à qui il jugera utile d'en faire la demande. L'acheteur consent à ce que le vendeur obtienne et conserve toute information afin d'établir l'état de solvabilité de l'acheteur et autorise à cette fin toutes les personnes concernées à divulguer au vendeur toute information utile.

*****DOIT ÊTRE SIGNÉE PAR UN (LES) ACTIONNAIRE(S) DE L'ENTREPRISE S'IL S'AGIT D'UNE CORPORATION***
DANS LE CAS D'UN CHEQUE SANS FONDS, DES FRAIS DE 30.00\$ SERONT APPLIQUES**

SIGNATURE CLIENT / OU ACTIONNAIRE _____

SIGNATURE CLIENT / OU ACTIONNAIRE _____

DATE : _____

NOM EN MAJUSCULE _____

NOM EN MAJUSCULE _____